

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025-12

Nombre de Conseillers		Le dix mars deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 26 février 2025 <u>Date d'affichage</u> 26 février 2025 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE. <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
En exercice	9	
Présent(s)	7	
Absent(s)	2	
Pouvoir(s)	0	
Vote		
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	

Convention financière - 2025

C.C.U.R.

GDS des Savoie - Prévention et lutte contre le frelon asiatique

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, nuisibles à la biodiversité et à la sécurité publique, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) s'est associée au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) pour la **réalisation des actions de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques**.

La présente convention a pour objet de **définir les modalités de financement, entre la CCUR et la Commune**, de la campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques conduite par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

Dans ce cadre, la CCUR prend en charge 50 % des frais liés à cette campagne et se fait rembourser par les Communes membres au prorata de leur population respective. La CCUR communiquera à la commune le rapport d'activité annuel fourni par le GDS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de participation financière pour la mise en œuvre, sur l'année 2025, d'une campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques par le GDS pour un montant TTC de **301.07 €**.

AUTORISE le maire à signer cette convention avec la CC Usse et Rhône

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

